

COMMUNE DE CONCOULES



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze juin à dix sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 04 juin 2025, affichée le 04 juin 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20250612 09

Projet de construction chaufferie biomasse

Le maire et Thierry CHARLES font part au conseil municipal de l'évolution de ce projet.

Les travaux envisagés portent sur la substitution des chaudières à gaz qui alimentent actuellement les 2 bâtiments mairie et logements communaux rue Régordane par la construction d'une chaufferie automatisée biomasse.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gard Mission Chaleur Renouvelable accompagne la commune depuis mai 2022.

Il est rappelé :

- L'intérêt de réduire la facture énergétique en ayant accès à une énergie moins chère.
- Le coût prévisionnel estimé du projet (demande de subvention) : 116 082,40 € HT
- L'aide apportée par l'ADEME, subvention d'un montant maximum de 20 029,80 € (17,25%)
- L'aide financière de la Région demandée

Le maire propose au conseil municipal la poursuite de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et du conseiller municipal, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Autorise le maire à solliciter l'aide financière de la Région.
- Autorise le maire à poursuivre ce projet.
- Décide de choisir l'offre suivante pour les travaux de maçonnerie :
Entreprise SOUBRAS DAVID - Devis 202400010
dont le montant s'élève à la somme de 32 562,80 € HT soit 39 075,36 € TTC (6 512,56 € TVA).
- Décide de choisir l'offre suivante pour les travaux de chaufferie :
Entreprise FRAILE DAVID - Devis 2021314
dont le montant s'élève à la somme de 88 028,60 € HT soit 105 634,32 € TTC (17 605,72 € TVA).
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL